



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240701-2024JUILDEL48-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 25 juin 2024
Séance du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND (sauf à la délibération 29) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD (sauf à la délibération 19) - Véronique BESSE - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 43 et 44) – Lilian BOSSARD (sauf à la délibération 49) – Marietta BOONEFAES - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Magali LOISEAU
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU
Julie MARIEL-GODARD
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49
Nombre de conseillers votants : 31
30 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49

Secrétaire de séance : Marie-Annick MENANTEAU

48- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « HAUT-NIVEAU » AUX CLUBS NATIONAUX

Au cours de sa séance du 13 juin 2024, la commission « Famille et cadre de vie » a examiné la demande de subvention « haut-niveau » du club « LES HERBIERS BILLARD ACADEMIE » qui a une 3^{ème} équipe au niveau national. La commission propose le montant suivant, établi selon la grille tarifaire correspondante :

LES HERBIERS BILLARD ACADEMIE – DN3	1 024€
-------------------------------------	--------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal 2024,

Vu la demande de subvention émise par l'association sportive « LES HERBIERS BILLARD ACADEMIE » dans le cadre de leurs activités,

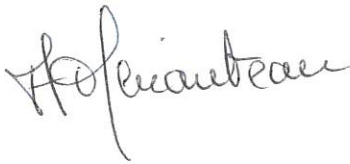
Vu l'avis favorable de la Commission « Famille et cadre de vie » du 13 juin 2024,

Vu le rapport d'Angélique RICHARD,

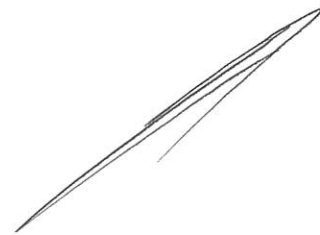
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le versement de la subvention sus-désignée,
- autorise Monsieur le Maire, ou la conseillère déléguée, à procéder aux mandatements correspondants, les crédits nécessaires étant prélevés au compte 40-65748-SUBHAUTNIV du budget primitif 2024, au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports,
- autorise Monsieur le Maire, ou la conseillère déléguée, à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dès lors que le montant total des subventions dépasse la somme de 23 000 €.

Marie-Annick MENANTEAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 05 JUIL. 2024
Publié électroniquement le : 05 JUIL. 2024
Notifié le :